

Compte Rendu Sommaire de la Réunion du Conseil Municipal
18 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 18 janvier à 21 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Castelnau d'Arbieu, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie.

PRESENTS : TARBOURIECH Olivier, BORDES RANDIMBIVOLOLONA Odile, CIAPA Emmanuel, POLES Daniel, CALVI Cristelle, SOLANA Claude, LAGARDE Pascal, COLAS Mathieu, LACAYO Christiane

ABSENTS EXCUSES :

SECRETAIRE : C. CALVI

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 10 novembre 2023 ;
- Comptabilité : Décision Modificative
- SIDEL : points d'apport volontaires
- Personnel communal : prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- Zone d'accélération des Energies Renouvelables
- questions diverses

Approbation compte-rendu 10 novembre 2023

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Comptabilité : décision modificative DM :

M le Maire fait part au conseil de la nécessité de prendre une décision modificative sur 2023. Les travaux du pont d'Aurenque (12399.35 €) ont été payés début 2023 à l'article 2135. La trésorerie nous demande de refaire un mandat à l'article 20412 au lieu du 2135. Mais la somme n'a pas été prévue au budget à cet endroit.

Il convient donc de prendre une DM pour abonder l'article 20412 de 12399.35 €. La somme sera prise au 2135. Il s'agit d'une opération purement comptable sans incidence sur nos comptes.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

SIDEL : points d'apport volontaires :

M le Maire rappelle la délibération en date du 14 avril 2023 choisissant les colonnes et la participation de la commune pour les colonnes enterrées.

Il est demandé à la Commune de valider les Points d'Apport Volontaires (PAV).

- PAV 149 : Au Village : parcelle B 433 (devant le tennis)
- PAV 150 : Aurenque : parcelle F 51 (à droite après le panneau d'entrée du hameau en venant du village)

Et de confirmer la participation de 17130.00 € pour les colonnes enterrées

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Personnel communal : prime exceptionnelle de pouvoir d'achat :

Pour rappel, parmi les mesures de revalorisation salariales annoncées par le ministre de la Transformation et de la Fonction publique, figurait le versement d'une prime exceptionnelle visant à améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et contractuels.

Concernant la fonction publique territoriale, le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 a été publié afin de préciser les conditions et modalités de versement de cette prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération défini par un barème.

Compte tenu du principe de libre administration des collectivités territoriales, la mise en place de cette prime est facultative et nécessite la prise d'une délibération après avis du comité social territorial.

Les employés touchant sur la commune moins de 23700 €, leur prime est de 800 € au prorata des heures (10 heures pour la secrétaire, 22 heures pour l'agent technique). Prime versée une seule fois.

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Zone d'accélération des Énergies Renouvelables

M le Maire présente la carte de la Commune, avec les possibilités d'installation de production d'énergies renouvelables.

Ces ZAEnR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Possibilités :

Photovoltaïque : tous les toits de la Commune des bâtiments existants sur la commune.

Hydroélectricité sur le Gers

Le conseil valide ces implantations

Vote : 9 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstentions

Questions diverses :

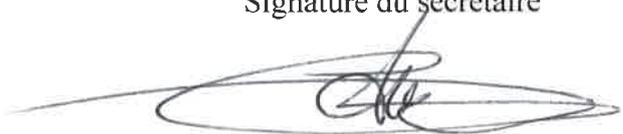
Achat de vaisselle pour équiper la salle polyvalente : prévision entre 2400 € HT et 3000 € HT : verres, assiettes, couverts, plats, carafes....

Plaque de numéro de la mairie à poser sur la boîte aux lettres.

Projet d'aménagement de la salle de classe : organisation d'une réunion publique afin de définir ensemble l'utilisation de ce lieu, au mois d'avril.

Fin de la séance à 22 h 30

Signature du secrétaire



Du Maire

